

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Assurance auto : un mal nécessaire pour beaucoup de Québécois

Montréal, le 21 juin 2016. Alors que plus de 5 millions de véhicules sont en circulation sur les routes du Québec, un sondage révèle que de nombreux Québécois ne comprennent toujours pas le fonctionnement de leur assurance auto.

En effet, le règlement de sinistre, notamment, demeure passablement nébuleux pour beaucoup de conducteurs. Un récent sondage SOM, mené pour le compte du Groupement des assureurs automobiles (GAA), le démontre clairement. On y apprend entre autres que :

- 23 % des automobilistes croient qu'il faut faire venir la police à la suite d'un accident sans blessés.
- 42 % ne savent pas que leur assureur tient compte de leur responsabilité lors d'une collision, pour les indemniser.
- 44 % pensent qu'ils paient toujours la franchise indiquée au contrat, même dans le cas d'une collision où ils ne sont pas responsables.

Plus important encore, 69 % des conducteurs québécois ignorent que leur contrat les couvre à la suite d'une collision non responsable, même s'ils n'ont pas de couverture pour les dommages à leur véhicule. Une donnée surprenante qui peut laisser croire que certains assurés ne profitent pas de leur assurance lorsqu'ils en ont besoin.

« Nous savons que l'assurance n'est pas le sujet favori des consommateurs, mais puisque les automobilistes doivent s'assurer, il serait dans leur intérêt de savoir ce que couvre leur contrat », souligne Anne Morin, responsable des affaires publiques au GAA.

Mme Morin encourage les assurés à se renseigner sur leurs protections et à vérifier que celles-ci conviennent bien à leurs besoins. « Mieux comprendre ce pourquoi on paie une prime permet sans aucun doute d'élever le niveau de satisfaction et de se doter des protections adéquates », note-t-elle.

Des mythes tenaces

Alors que les critères de tarification utilisés par les assureurs sont globalement connus des assurés, le mythe voulant qu'une voiture rouge coûte plus cher à assurer perdure. Un assuré sur cinq (21 %) croit encore que la couleur de l'auto jouera un rôle dans le montant de la prime, alors que c'est faux.

Quant au constat amiable, 60 % des personnes interrogées pensent qu'il sert à établir la responsabilité à la suite d'un accident, alors que son but est de déclarer un sinistre à son assureur. Et pour finir, en ce qui a trait au Fichier central des sinistres automobiles (FCSA), 59 % des sondés ignorent que, lors d'un accident, le sinistre est enregistré au nom d'une seule personne, soit celle qui conduisait le véhicule au moment de la collision.

Un outil pour comprendre le règlement de sinistre

Afin de permettre aux consommateurs de mieux s'y retrouver, le GAA a développé un outil pour expliquer les différentes étapes du règlement d'un sinistre. Celui-ci est accessible sur le site gaa.qc.ca. Il est également possible d'obtenir des renseignements sur l'assurance en général et sur le règlement de sinistre sur le site internet infoassurance.ca, ainsi que par l'entremise du Centre d'information sur les assurances au 1 877 288-4321.

À propos du GAA

Le Groupement des assureurs automobiles a pour mission de participer activement au développement de l'industrie de l'assurance automobile au Québec en veillant aux intérêts des consommateurs, notamment en garantissant l'accès à l'assurance, en simplifiant le règlement des sinistres et en favorisant une tarification juste et équitable par la publication de données statistiques.

– 30 –

Renseignements (journalistes uniquement) :

Caroline Phémus

Conseillère en affaires publiques

Téléphone : 514 288-1563, poste 2232